

PROCÈS VERBAL
de la Séance du Conseil d'Administration
du 2 novembre 2020
N° de la séance : 1

Le conseil d'Administration s'est réuni le 2 novembre 2020 en séance ordinaire et en vidéo-conférence sur convocation du chef d'établissement transmise avec l'ordre du jour à tous les membres le 15 octobre 2020.

Monsieur le Principal ouvre la séance à 18h30.

Présents : 23 membres dont 22 votants.

Absents et excusés : Mme CASTEL, M. DELANDES, Mme NDOUTA, M. BOUGARD, Mme CRNKOVIC, Mme BIZERY, Mme HAREL

Absents et remplacés : M. GUIBERT

Le quorum étant atteint, M. MADEC procède à l'ouverture du conseil d'administration, Madame LE GAL accepte, sur invitation du Chef d'établissement, d'être secrétaire de séance.

Monsieur MADEC explique aux nouveaux membres la procédure d'utilisation de la visioconférence.

Monsieur MADEC présente M. OGER du département et indique qu'il ne participe pas aux différents votes.

1. Adoption de l'ordre du jour complété des éventuelles questions diverses
2. Règlement intérieur du conseil d'administration
3. Installation et commissions
4. Intervention de M. Oger du Département au sujet de la télésurveillance qui sera installée au collège
5. Utilisation des IMP
6. Délégation de signature
7. Charte des fonds sociaux
8. Convention(s) et contrat(s)
9. Tarifs et remises d'ordre
10. Subventions
11. Décision budgétaire modificative
12. Questions diverses

1. **Adoption de l'ordre du jour complété des éventuelles questions diverses :**

Monsieur MADEC précise qu'il n'a pas reçu de questions diverses et propose de passer au vote.

Vote : Les membres du CA approuvent l'ordre du jour avec

POUR : 21 voix

ABSTENTION : 1 voix

PROCÈS VERBAL
de la Séance du Conseil d'Administration
du 2 novembre 2020
N° de la séance : 1

2. **Règlement intérieur du conseil d'administration :**

Pas de remarques particulières sur le Règlement intérieur transmis aux membres.

Vote : les membres du CA approuvent le Règlement Intérieur du conseil

POUR : 21 voix

ABSTENTION : 1 voix

3. **Installation et commissions**

Monsieur MADEC présente les différentes commissions et demande le nom des différents participants :

La commission permanente :

TITULAIRES	SUPPLEANT-E-S
FROUIN Etienne	RONCEVIC Catherine
RENOU Claire	RENOU Quentin
REMAUD Jeffrey-Gaylord	POLLET Alexis
LE GAL Véronique	
MIGNOT Charlene	
JOLIVEAU Sandrine	
HAREL Laura	
M'COLO Tasnima	

Le conseil de discipline :

TITULAIRES	AVEC SUPPLEANT-E-S NOMINATIFS
BIZERY Séverine	PELLERIN Sonia
REMAUD Jeffrey-Gaylord	MEZILLE Willy
GUIBERT Florian	POLLET Alexis
RENOU Quentin	RENOU Claire
MOULAY Reine-Marie	LE GAL Véronique
PELTIER Anne-Laure	HAREL Laura
NDOUTA Martine Tina	
MIGNOT Charlene	

PROCÈS VERBAL
de la Séance du Conseil d'Administration
du 2 novembre 2020
N° de la séance : 1

M'COLO Tasnima	
NDONGALA Moïse	

La commission éducative :

TITULAIRE	SUPPLEANT-E-S
LEMETAYER Virginie	VANNIER Adèle SERVENT Clémence BARDEAU Charlotte
DUBOIS Stéphanie	
CHERKAOUI Hamza	

Le CESC (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
POLLET Alexis	VANNIER Adèle
CHEVE Nathalie	LE GAL Véronique
MOULAY Reine-Marie	
DUBOIS Stéphanie	
LAMARTINE Réjane	
M'COLO Tasnima	
NDONGALA Moïse	

Le CHS (Commission d'hygiène et de sécurité) :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
GUIBERT Florian	REMAUD Jeffrey-Gaylord
FROUIN Etienne	MEZILLE Willy
CHEVE Nathalie	
LAMARTINE Réjane	
NDONGALA Moïse	
CHERKAOUI Hamza	

Monsieur MADEC remercie les membres du conseil et donne la parole à M. OGER pour faire le point sur la télésurveillance qui va être installée au collège.

PROCÈS VERBAL
de la Séance du Conseil d'Administration
du 2 novembre 2020
N° de la séance : 1

4. **Intervention de M. Oger du Département au sujet de la télésurveillance qui sera installée au collège :**

Monsieur OGER explique que le collège sera équipé de 5 caméras afin de sécuriser les locaux (entrée en cas d'intrusion).

Enregistrement sur serveur local de 20 jours 24/24. Aucune image vers l'extérieur.

M. REMAUD demande s'il y aura une surveillance de l'accès logements.

M. OGER : pas de vue sur les logements, choix volontaire pour respect de la vie privée. Pas d'amplitude supplémentaire du temps de présence des agents.

Une signalétique sera installée pour indiquer la télésurveillance. Le coût global s'élève à 35000€.

M. REMAUD demande quelle est la marge de démocratie des personnels du collège dans ce cadre.

L'installation sera rapide et la mise en service est prévue au 31 décembre 2020 voir début janvier-février 2021.

Mme COSTE demande si en cas de renforcement du plan vigipirate, les caméras peuvent être mises en service sur le temps scolaire.

M. OGER a posé la question aux services de la Préfecture. Il va vérifier aussi avec le Rectorat que tout est correct par rapport à la législation (RGPD).

Vote : les membres du CA émettent un avis relatif à l'installation d'un système de vidéo protection par le Département dans l'établissement.

POUR : 18 voix

CONTRE : 1 voix

ABSTENTION : 3 voix

Monsieur MADEC remercie Monsieur OGER pour sa présentation.

5. **Utilisation des IMP :**

Monsieur MADEC présente la répartition des IMP attribuées au collège. Il a attendu pour présenter cette répartition car il avait demandé un complément pour pouvoir avoir les besoins des années précédentes. Cette répartition est identique à celle des années antérieures (cf : tableau ci-dessous)

Mission particulière: (articles 6 et 7 du décret n°2015-475)	Taux IMP (article 1 arrêté du 27/04/2015) Taux 1: 312.50€ Taux 2: 625 € Taux 3: 1250 € Taux 4: 2500 € Taux 5: 3750 €	Type de mission (annuelle/ponctuelle)
Coordination discipline	Taux 3	Annuelle
Technologie	Taux 3	Annuelle
Coordination des activités physiques et sportives (2IMP)	Taux 2	Annuelle
Coordination discipline	Taux 2	Annuelle
Langues	Taux 2	Annuelle
Coordination discipline	Taux 3	Annuelle
Histoire-Géo	Taux 3	Annuelle

PROCÈS VERBAL
de la Séance du Conseil d'Administration
du 2 novembre 2020
N° de la séance : 1

Coordination discipline Lettres	Taux 2	Annuelle
Coordination discipline Maths	Taux 2	Annuelle
Référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques	Taux 3	Annuelle
Référent Informatique	Taux 3	Annuelle

Vote : les membres du CA approuvent cette répartition

POUR : 20 voix

CONTRE : 1 voix

ABSTENTION : 1 voix

Monsieur MADEC donne la parole à Madame BROIGNIEZ, adjoint gestionnaire, pour la partie financière.

6. Délégation de signature :

Madame BROIGNIEZ présente deux délégations de signature :

- a) Délégation accordée au chef d'établissement dans le cadre de l'exercice budgétaire, soit une année. Cette délégation est accordée au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part et des dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25/3/2016 relatif aux marchés publics. Le conseil d'administration sera bien sûr informé de ces signatures.

Vote : les membres du CA donnent délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget à l'unanimité des membres assistants : 22 voix sur 22

- b) Délégation donnée à l'adjoint gestionnaire en matière de sécurité et en matière de gestion des personnels par Monsieur MADEC. Il n'y a pas de vote mais juste une information donnée au conseil

7. Charte des fonds sociaux :

Madame BROIGNIEZ présente la charte des fonds sociaux (cf : pièce jointe). La gestion des fonds sociaux, auparavant, était entièrement faite par l'assistante sociale, ce qui pouvait être compliqué en cas d'absence.

PROCÈS VERBAL
de la Séance du Conseil d'Administration
du 2 novembre 2020
N° de la séance : 1

La charte, telle qu'elle est, permettra à chaque personne ayant connaissance d'une situation particulière de solliciter le service intendance pour l'attribution de fonds sociaux.

**Vote : les membres du CA approuvent la charte qui définit l'instruction ainsi que l'utilisation des crédits dédiés au fonds sociaux (cantine et collégien)
à l'unanimité des membres assistants : 22 voix sur 22**

8. Conventions et contrats :

Madame BROIGNIEZ présente plusieurs contrats et conventions :

a) Contrat des AED :

Le chef d'établissement peut signer les contrats de droit public et est autorisé à recruter des personnels de droit public. Cette convention est à signer tous les ans car la dotation peut changer.

**Vote : les membres du CA autorisent le chef d'établissement à recruter des personnels de droit public : assistants d'éducation (6.2 ETP)
POUR : 21 voix ABSTENTION : 1 voix**

b) Contrat Vistandcom (téléphone) :

Ce contrat arrive à échéance le 27/12/2020, Madame BROIGNIEZ a demandé un avenant d'une année du 28/12/2020 au 27/12/2021 pour un coût mensuel de 171.20 € TTC. Ensuite, étude des offres d'autres prestataires, avec éventuellement plus de lignes de sortie en simultané.

Vote : les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer le contrat de service pour la téléphonie avec la société Vistandcom pour une durée d'un an pour un montant mensuel de 171.20€

POUR : 21 voix

ABSTENTION : 1 voix

c) Contrat LEVRARD :

Il s'agit de la vidange des bacs à graisse pour un renouvellement d'un an (du 01/01/2021 au 31/12/2021) afin de prendre le temps de rencontrer la société. Le coût s'élève à 137.50 € et 30 € HT le m3 de déchets.

**Vote : les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer le contrat de maintenance concernant la vidange et l'entretien des bacs à graisse de la cuisine. Le contrat est signé pour une durée de 1 an pour un montant de 137.50 € et 30 € HT le m3 de déchets.
A l'unanimité des membres assistants : 22 voix sur 22**

PROCÈS VERBAL
de la Séance du Conseil d'Administration
du 2 novembre 2020
N° de la séance : 1

d) Contrat DEFIBRIL :

Le collège s'est doté d'un défibrillateur financé sur fonds de roulement. Il y a obligation de prendre un contrat de maintenance. Contrat d'un an pour un montant annuel de 121.00 € HT.
Monsieur MADEC pense qu'une formation d'utilisation du défibrillateur serait utile. Monsieur POLLET qui est formateur PSC1 pourrait s'en charger.

Vote : les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer le contrat de maintenance du défibrillateur avec la société Défibril. Durée du contrat 1 an pour un montant annuel de 121.00 € HT.
A l'unanimité des membres assistants : 22 voix sur 22

e) Contrat Hygiène Environnement Bretagne :

Contrat de 3 ans du 01/01/2021 au 31/12/2023 pour le nettoyage des ventilations en cuisine, contrat obligatoire et annuel. Coût annuel de 783.60 € TTC.

Vote : les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer le contrat de maintenance des réseaux d'extraction des buées grasses pour le service de restauration. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans pour un montant annuel de 783.60 € TTC
A l'unanimité des membres assistants : 22 voix sur 22

f) Convention d'occupation précaire :

Sur les 3 logements disponibles, 2 sont occupés par convention. Les loyers sont fixés par le service des domaines pour un montant de 450.00 € plus charges.
Actuellement 2 personnes logent par nécessité de service, il n'y a pas de perception de loyers.

Vote : les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer la Convention d'Occupation Précaire (COP) pour la location d'un logement de fonction par Monsieur BOULAY pour la période du 21/07/2020 au 31/08/2021
A l'unanimité des membres assistants : 22 voix sur 22

Vote : les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer la Convention d'Occupation Précaire (COP) pour la location d'un logement de fonction par Madame CHAUDET pour la période du 1^{er}/09/2020 au 31/08/2021

POUR : 21 voix

ABSTENTION : 1 voix

PROCÈS VERBAL
de la Séance du Conseil d'Administration
du 2 novembre 2020
N° de la séance : 1

9. Tarifs et remises d'ordre :

Madame BROIGNIEZ présente pour information les tarifs du service de restauration et pour vote les tarifs de l'établissement pour 2021.

Manuel scolaire perdu ou inutilisable : coût de rachat

Carnet de correspondance perdu ou inutilisable : 5€

Livre français ou CDI non rendu : coût d'achat

Matériel détérioré, perdu (élèves ou personnels) : coût de rachat ou réparation

Personnels : badge, télécommande, clé : perdu ou non rendu : coût de rachat

Carte d'accès restauration perdue : 5€

Objets confectionnés SEGPA prix de vente Cuisine et Bâtiment : coût matière majoré pour les frais généraux de 20% et arrondi au 10^{ème} de centime supérieur, pour la blanchisserie : 5.00 € la panière de linge pour lavage, séchage et repassage.

Vote : les membres du CA sur proposition du chef d'établissement approuvent les tarifs appliqués par l'établissement pour l'année 2021

POUR : 21 voix

ABSTENTION : 1 voix

Après les tarifs, Madame BROIGNIEZ présente les remises d'ordre qui seront faites sur les factures de restauration.

- intempéries :** aucune remise sauf si service restauration fermé et décision du Conseil Départemental
- rentrée :** pour les niveaux 5^e, 4^e et 3^e
- stages**
- maladie :** 4 repas consécutifs
- voyage :** tout repas non pris en charge par le collègue
- exclusions**
- fermeture du service restauration décidée par la direction pour cas de force majeure**
- absence pour cause de décès, hospitalisations répétées (même de courte durée)**

Vote : les membres du CA sur proposition du chef d'établissement approuvent l'application des remises d'ordre selon les directives départementales.

POUR : 21 voix

ABSTENTION : 1 voix

PROCÈS VERBAL
de la Séance du Conseil d'Administration
du 2 novembre 2020
N° de la séance : 1

10. Subventions :

Madame BROIGNIEZ propose au vote du conseil d'administration deux répartitions de subventions.

**Vote : les membres du CA approuvent la répartition de la subvention BOP 141 proposée par le chef d'établissement comme suit : Droit de reprographie -42.50 € ; Manuels scolaires + 935 €
à l'unanimité des membres assistants : 22 voix sur 22**

**Vote : les membres du CA approuvent la répartition de la subvention BOP 230 proposée par le chef d'établissement comme suit : Fonds social des cantines +1735.46 € ; Fonds social Collégiens + 400 €
à l'unanimité des membres assistants : 22 voix sur 22**

11. Décision Budgétaire Modificative :

Madame BROIGNIEZ présente 3 DBM :

Les DBM 8 et 9 sont pour information :

DBM n°8 : les dépenses prévues pour les sorties ont été réaffectées à l'achat de 24 microscopes.

DBM n°9 : une partie des dépenses pour les sorties a été réaffectée pour financer les frais d'hébergement PRONOTE.

DBM n°10 : prélèvement de 10 000€ sur le fonds de roulement du SRH.

55 000 € de recettes en moins sur la demi-pension sont prévus. Les économies réalisées n'ont pas comblé le déficit car certaines charges sont fixes.

Il est prudent de prélever afin d'honorer les factures 2020.

Après prélèvement, il restera 56 jours de fonctionnement sans apport de recettes supplémentaires. La collectivité regarde de plus en plus les fonds de roulement.

Madame COSTE demande ce qu'il en est de l'aide du Département pour le COVID.

Madame BROIGNIEZ : pas d'aide directe, mais le département n'effectuera pas de reprise sur les fonds de roulement. Les vêtements des agents vont être pris en charge par le Département sans déduction sur le budget de fonctionnement.

Madame COSTE demande si les dépenses occasionnées par le COVID ont pu être chiffrées.

Madame BROIGNIEZ : on estime à 8 à 10000 € les dépenses.

Madame COSTE : peut-on envisager que l'argent prévu en 2021 pour les voyages soit utilisé le cas échéant pour un événement un peu festif à la fin de l'année ?

PROCÈS VERBAL
de la Séance du Conseil d'Administration
du 2 novembre 2020
N° de la séance : 1

Monsieur MADEC : on peut effectivement réfléchir à un temps fort.

Monsieur FROUIN rappelle que le FSE est toujours actif cette année.

Vote : sur proposition du chef d'établissement, les membres du CA approuvent l'application de la DBM n° 10 prélèvement de 10 000€ sur le fonds de roulement du SRH.

POUR : 21 voix

ABSTENTION : 1 voix

12. Questions diverses :

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur MADEC clôt la séance à 20h30 en remerciant les membres de leur participation. Le prochain conseil d'administration aura lieu le mardi 24 novembre 2020.

Le président
H. MADEC



Le secrétaire de séance
V. LE GAL

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical line and a small hook at the bottom.